

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Convocation : 13/06/2025

Affichage liste délibérations : 20/06/2025

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 **SECRÉTAIRE** : Madame MERIDJI

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOUL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Zafer DEMIRAL a donné procuration à Madame Dounia MEFTAH

Madame Nathalie BODARD a donné procuration à Monsieur Fabrice RIVA

ABSENTS

Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Madame Edwige MOIOLI

DEL20250619_30

SAGIM - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

En application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Société d'Aménagement Givors Métropole (SAGIM) fait parvenir chaque année à la commune un rapport d'activité annuel.



Ce document doit être communiqué au Conseil Municipal de la Commune de la SAGIM.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

31 VOIX POUR

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Madame BODARD

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2024 de la Société d'Aménagement Givors Métropole (SAGIM) ci-joint.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Florence MERIDJI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



SOCIETE D'AMENAGEMENT GIVORS METROPOLE (S.A.G.I.M.)

Société Anonyme d'Économie Mixte au capital de 800 000 Euros

Siège social : 1 place de la Liberté, 69700 GIVORS

960 505 089 RCS LYON

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUIN 2025**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

VIE SOCIALE

La Société d'Aménagement Givors Métropole (S.A.G.I.M) est une Société Anonyme d'Économie Mixte créée en 1960. Son siège social est fixé à l'Hôtel de Ville de Givors (69700).

▪ **L'actionnariat**

Actionnaires – Représentant aux Assemblées Générales	Nombre de titres	Part du capital	Pourcentage du capital
Collectivités territoriales			
Ville de GIVORS Représentée par M. Mohamed BOUDJELLABA	126 400	632 000 €	79,00 %
Autres actionnaires			

Caisse des Dépôts et Consignations Représentée par M. Charles VOCANSON	24 096	120 480 €	15,06 %
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Représentée par M. Eric Michel	6 736	33 680 €	4,21 %
SAEML SOCIETE D'EQUIPEMENT DU RHONE ET DE LYON – SERL Représentée par David BELLANGER	1 600	8 000 €	1,00 %
Syndicat Général des Entrepreneurs du Rhône Représentée par Mme. Gaëtanne TAILLIEU PIDIVAL	688	3 440	0,43 %
Entreprise LAMY / CITINEA Représentée par M. Patrick FEURLON	208	1 040 €	0,13 %
Entreprise VMC Représentée par M. MATTERN	176	880 €	0,11 %
M. Jacques CHESSEL	48	240 €	0,03 %
Entreprise BOURDIN Représentée par M. Laurent CHAVROCHE	16	80 €	0,01 €
SARL Barge La Mosaïque Représentée par M. BARGE	16	80 €	0,01 €
SARL Denat et Blanc	16	80 €	0,01 %
TOTAL	160 000	800 000 €	100,00 %

▪ **Les administrateurs**

Le Conseil d'administration est composé de 10 administrateurs, dont 7 pour des mandats exercés par la Ville de GIVORS.

Pour l'administrateur « Ville de GIVORS » :

- Monsieur Mohamed BOUDJELLABA
- Madame Laurence FRETY
- Monsieur Robert JOUVE
- Madame Nabihla LAOUADI
- Monsieur Jean-Pierre GUENON
- Madame Dalila ALLALI
- Madame Zafer DEMIRAL

Pour l'administrateur « Caisse des Dépôts et Consignations » :

- Monsieur Charles VOCANSON

Pour l'administrateur « Caisse d'Epargne Rhône Alpes » :

- Monsieur Eric MICHEL

Pour l'administrateur « SAEML SOCIETE D'EQUIPEMENT DU RHONE ET DE LYON – SERL » :

- Monsieur David BELLANGER

▪ **Les censeurs**

Les censeurs de la S.A.G.I.M sont :

- Monsieur Laurent CHAVROCHE, représentant la SAS BOURDIN,
- Monsieur Patrick FREULON, représentant la société CITINEA,
- Monsieur Fabrice RIVA,

▪ **Réunion des instances décisionnelles de la S.A.G.I.M sur l'exercice 2024 :**

Conseils d'administration :

- Réunion du 19 mars 2024
Ordre du jour : proposition de convention d'avance en compte courant pour le portage TVA Pôle Tiers Lieu de Santé.
- Réunion du 23 mai 2024
Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 19 mars 2024 /Arrêté des comptes au 31 décembre 2023 - approbation du projet de rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise - Information sur les fonds propres et la trésorerie de la Société/ Projet de résolutions à soumettre à la prochaine Assemblée Générale/ Convocation de l'Assemblée Générale/Rémunération du Directeur Général / Prise d'acte du représentant permanent de la SERL/Décision sur la demande de nomination d'un nouveau censeur en remplacement d'un censeur démissionnaire/ Prise d'acte des cessations des fonctions de Madame Gaëllane TAILLEU PIDIVAL en qualité de censeur/Adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration/ Adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)/ Information sur les opérations en cours : a. État locatif du patrimoine de la SAGIM ;b. TIERS LIEU SANTE : terminaison de l'ouvrage et cession à la SAS ; c. FIVES FARMER : avancement des études et engagement de la phase opérationnelle / Contentieux en cours : a. Centre commercial des BANS : évolution de la procédure ; b. Ressources humaines : contentieux lancé par Madame SOUACI/ Questions diverses.
- Réunion du 12 novembre 2024
Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 31 octobre 2023 et du 23 mai 2024/ Vie de la société : Prise d'acte de cessation des fonctions de Madame Gaëllane TAILLEU PIDIVAL en qualité de censeur et décision sur la nomination d'un nouveau censeur / Objectifs 2024 / 2025 du Directeur Général et rémunération variable au titre de l'exercice 2023 / PEI/PERCO : renouvellement des conditions du contrat/ Projets/ Etat locatif du patrimoine de la S.A.G.I.M/ FIVES FARMER : avancement des études et engagement de la phase opérationnelle / Questions diverses.

Assemblées générales

- Assemblée générale ordinaire annuelle du 11 juin 2024
Ordre du jour : Rapport de gestion du Conseil d'administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise / Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels / Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs / Affectation du résultat de l'exercice / Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions / Nomination d'un nouveau censeur en remplacement d'un censeur démissionnaire / Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes / Questions diverses / Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

■ Personnel de la Société

Au 31 décembre 2024, la Société d'Aménagement Givors Métropole (S.A.G.I.M) employait 2 salariés :

- Madame RAMONA BARON, Chef de projets et responsable de la gestion du parc immobilier,
- Madame Magalie MICHALLON, Assistante polyvalente.

Monsieur Yves MOLINA était en mise à disposition par la SERL, depuis le 1^{er} février 2024, il est employé par la S.A.G.I.M.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Évènements majeurs survenus au cours de l'exercice 2024

- Tiers Lieux Pôle Santé : Ce projet avait pour objet la construction d'une maison de Santé à Givors, 1 quai des Martyrs, en vue de revendre le bâtiment à une SAS ayant pour objet le portage et l'exploitation de cette maison de santé. Au cours de l'année 2024. L'étude de ce projet a débuté en 2021 et les travaux ont débuté en juin 2022. La SAS a été créée en juillet 2022, elle était détenue à 100 % par la SAGIM au 31 décembre 2023. Les travaux ont été achevés au cours de l'exercice 2024, représentant un coût global de 4 250 K€ et l'ensemble des dépenses engendrées par ce projet ont été comptabilisées dans un compte d'immobilisation en cours (#231000). Pour mener à bien le projet POLE ET TIERS LIEU DE SANTE, la SAGIM a obtenue, en date du 2 Novembre 2022, une subvention de 200K€ de la part de la Ville de Givors.
 - La SAGIM a encaissé la subvention de 50K€ attribuée par le CCAS destinée aux aménagements intérieurs du POLE ET TIERS LIEU DE SANTE. Conformément à la promesse de vente en faveur de la SAS POLE ET TIERS LIEU DE SANTE signée le 23 juillet 2023 par la SAGIM pour un prix de 4 030 000 € HT, l'acte de vente définitif a été signé en date du 28 mai 2024.
 - En date du 09 février 2024, la SAGIM a signé le pacte d'associé conclu avec la CDC et concernant sa filiale le POLE ET TIERS LIEU DE SANTE, et a décidé de procéder à une augmentation de capital de cette filiale à hauteur de 535.000 euros, par l'émission de 535.000 actions nouvelles de numéraire de 1 euro de nominal chacune. Cette augmentation de capital social a été réservée à la SAGIM pour 320.000 actions et à la Caisse des dépôts et consignations pour 215.000 actions.

Le pacte d'actionnaire signé avec la CDC prévoyait en outre le versement d'avances en compte courant pour un montant de 596 K€ dont 342 K€ à verser par la SAGIM à laquelle viendra se rajouter une avance en compte courant de 200 k€ accordée par la SAGIM dans la mesure où la subvention de 200 K€ sollicitée auprès de la Région n'a pas été accordée.

- Signature d'un bail commercial avec la Métropole de Lyon, portant sur des locaux d'environ 250 m² situés dans l'immeuble CITE AVENIR, le 1^{er} mai 2024 ;
- Signature d'un bail commercial avec la société DEL&CIE (restaurant) portant sur un local d'environ 153 m² situé dans l'immeuble CITE AVENIR, le 2 décembre 2024 ;
- Signature d'un bail commercial avec le Cabinet de Kinésithérapie et Balnéothérapie du Parc, portant sur un local d'environ 133 m² situé dans l'immeuble LE PATIO, le 1^{er} décembre 2024 ;
- Reprise du bail commercial de Edifis par la SAS Gestoria Santé à compter du 1^{er} novembre 2024, portant sur des locaux d'environ 369 m² situés dans l'immeuble LE PATIO ; le cabinet dentaire a ainsi pu reprendre son activité sous l'enseigne DENTAL WAY ;
- Signature d'un bail commercial avec la société Iberocoach France, portant sur un local d'environ 42 m² situé dans le bâtiment LE PASTEUR, le 26 août 2024.

Projets à l'étude et en cours de réalisation

- Site FIVES FAMER : il s'agit d'un site de 2.2 ha propriété de la Métropole de Lyon sur une emprise plus vaste de 10ha voué à l'activité industrielle productive depuis le milieu du 19^{ème} siècle avant que la désindustrialisation ne fasse son effet.

UN OBJECTIF : régénération d'une friche industrielle intra-muros.

La SAGIM et la SERL se sont rapprochées pour constituer une société de projet de type SAS pour le développement de l'opération (création : novembre 2023).

Dans la suite des diagnostics et du cadrage programmatique engagés en 2022, les études de faisabilité se sont déroulées en 2023 et 2024. Elles ont abouti au dépôt d'un Permis d'Aménager le 21 décembre 2023, délivré le 29 juillet 2024 et aujourd'hui libre de recours et permis l'attribution d'un accord de subvention d'un montant de 1.5 M€ du Fonds Vert dont une avance de 200 k€ a d'ores et déjà été perçue par la SAS.

Cette phase d'analyse, se poursuit aujourd'hui avec les études opérationnelles. Le Conseil d'Administration de la SAGIM, dans sa séance du 12 novembre 2024, a autorisé la société à poursuivre les réflexions à l'appui d'un budget complémentaire de 200 k€, étant précisé que le montant prévisionnel global de l'ensemble des études se monte à 575 k€ financés par une subvention de la Caisse des Dépôts et l'avance de 200 k€ du Fonds Vert le solde étant couvert à 50/50 par la SAGIM et la SERL.

Le projet a été présenté à de nombreux prospects en vue de leur potentielle implantation, ce qui a permis de vérifier l'adéquation entre la programmation et les attentes des preneurs potentiels. La modélisation économique et financière a été mise au point et le budget prévisionnel est en cours d'élaboration.

Le lancement opérationnel du projet est soumis à diverses conditions suspensives dont : la signature d'une promesse de vente avec la Métropole au prix de 1M€, l'obtention d'un financement pour l'ensemble du projet (ce dernier est évalué globalement à 16M€), l'attribution

d'un complément de subvention au titre du PPA (Projet Partenarial d'Aménagement de Givors) pour un montant de 750 k€ (dossier déposé), le résultat d'une consultation d'entreprises conforme au budget et une pré-commercialisation de 8 000 m² de SDP, soit environ 50% de la surface potentielle à construire dans le périmètre projet.

L'équipe projet SAGIM / SERL est active sur l'ensemble de ces items afin de stabiliser le projet pour un engagement opérationnel avant fin 2025.

- POLE ET TIERS LIEU SANTE : le permis de Construire a été obtenu le 18 mai 2022 et les travaux ont été engagés en septembre 2022. La réception du bâtiment a été constatée le 5 février 2024. Le laboratoire UNIBIO a pris possession de ses locaux en anticipation en juillet 2023 pour une ouverture le 8 janvier 2024. La Maison de Santé Pluriprofessionnelle est entrée dans les lieux le 5 février 2024 avec une ouverture au public le 12 février 2024 et le Tiers Lieu a suivi en date du 19 février 2024.

Le montage de la SAS, vouée à l'acquisition et exploitation de l'actif à terme s'est poursuivi. La Caisse des Dépôts est officiellement entrée au tour de table (à hauteur de 40%) le 28 mars 2024. La vente de l'actif par la S.A.G.I.M à la SAS est intervenue le 28 mai 2024.

Patrimoine de la Société d'Aménagement Givors Métropole (S.A.G.I.M)

Le patrimoine immobilier de la SEM s'élève à environ 14 150 m².

a. Locaux Commerciaux

- Centre commercial Plaine Robinson, 16 rue Yves Farge :
Ce bâtiment, d'une superficie d'environ 1937 m², est loué en totalité.
- Centre Commercial de Bans :
Les locaux font l'objet d'un bail longue durée avec la « SCI DES LONES ». Le contentieux avec la SCI des Lônes depuis 2007 n'a pas permis l'occupation de la totalité de la surface d'environ 2 000 m², la société LIDL occupe environ 1 000 m². Des procédures judiciaires sont toujours pendantes.
- Local commercial, 38 rue Salengro :
Ce local d'une superficie d'environ 75 m² est loué à Madame Delphine LOUDOT (DC TRAITEUR), jusqu'au 12 février 2025, son activité étant transférée sur la CITE AVENIR (DEL&CO ; cf ci-dessus).
- Local commercial, 12 rue Salengro :
Ce local d'une superficie de 87,65 m² est actuellement occupé par une entreprise de Pompes Funèbres, la société « CONFIANCE OBSEQUES - FUNECAP ».
- Local Joueurs / Barbusse :
Ce local, d'environ 403 m², est loué en totalité par le CREDIT AGRICOLE CENTRE EST.
- Concession automobile, 7 avenue Georges Charpak :
Ce local, d'une superficie de 1 304 m² est loué en totalité par la société SIVAM (concession Toyota).

b. Locaux tertiaires

- Local Place de la Liberté :
Ce local commercial d'environ 94 m² est loué à la société IGE (édition de logiciels).
- Immeuble Le Patio 6 rue Bonnefond :
Ce bâtiment d'une superficie de 1 195 m² est loué en totalité à AGEMETRA (médecine du travail), CEDIAL (conseil en agroalimentaire), NOS JOURNEES CHEZ OLIVIA (micro-crèche), GESTORIA SANTE (centre dentaire), NEPSOD EVOLUTION (centre de formation) puis le CABINET DE KINESITHERAPIE ET BALNEOTHERAPIE DU PARC, CERTA (association - formation continue).
- Immeuble GPIM, 17/19 rue Robespierre :
Les locaux d'une superficie d'environ 443 m² sont entièrement loués à EPORA.
- Place Pasteur, 22 rue Robespierre :
Ce local d'environ 42 m² est loué entièrement par la société IBEROCOACH FRANCE (transport routier de voyageurs).
- Caligram, rues Emile Zola et Jacques Prévert :
Le local du Bâtiment A, d'une superficie d'environ 108 m² est loué en totalité à la société BOTTINES ET BOTTILLONS SERVICES (crèche).
Les locaux du Bâtiment B, d'une superficie d'environ 227 m² sont loués à la société PERMANENCE MEDICALE SUD RHONE (médecins généralistes) et à Monsieur Raphaël LOISELOT (psychologue clinicien).
- Cité Avenir :
Le local d'environ 153 m² situé au RDC était vacant depuis 2022 ; il est, depuis décembre 2024, entièrement occupé par la société DEL&CIE (restaurant) gérée par Madame Delphine LOUDOT. Au 2^{ème} étage les locaux, d'une superficie totale d'environ 250 m², sont entièrement occupés par la Métropole de Lyon (services du planning familial).
FRANCE TRAVAIL occupe des locaux d'une superficie d'environ 896 m² sur 2 étages.
La MATMUT occupe un local de 104 m², le salon de coiffure TCHIP COIFFURE, un local de 88 m², l'association LA MAIN SUR LE CŒUR, un local de 70 m².
La permanence de Monsieur Jean-Luc FUGIT, député, occupe un local de 94 m².

c. Locaux d'activités et Services Publics

- Hôtel des finances, 1 rue Jacques Prévert :
La Direction Générale des Finances Publiques est locataire de ces locaux, d'une superficie de 2 506 m².
- Centre de tri de la Poste, 49 rue Honoré Pétetin :
La société LOCAPOSTE est locataire de l'ensemble des locaux, d'une superficie de 1 084 m².
- Centre d'exploitation EDF, 3 rue de Montrond :
ENEDIS est locataire de l'ensemble des locaux d'une superficie de 950 m².
La gestion courante du parc immobilier de la SAGIM n'appelle pas d'observations ni de remarques particulières.

Au 31 décembre 2024, les loyers facturés représentent un volume financier annuel de 1 584 K€ HT.



Taux occupation locaux 2024													
Nom opération	Statut	Année de construction	Superficie	Taux d'occupation	Locataires	Loyers 2024	Etat du locier		Montage financier				
							Propriétaire/bail	Échéance bail	Prêt en cours / montant total	Capital restant du au 31/12/2024	Échéance du prêt	Nantissement	Caution
Joueurs Barbusse	Bien propre en copro	1982	403	100%	Crédit Agricole Centre Est	32 463,97 €	Propriétaire						
12 places de la Liberté	Bien propre en copro	1900	94	100%	IGE (Éditeur de logiciels)	13 665,94 €	Propriétaire						
Le PATO	Bien propre	1990	1 195	100%	crèche, médecine du travail, association, cabinet dentaire, conseil en agroalimentaire, formation	155 282,19 €	Propriétaire		470 000,00 €	350 515,00 €	15/11/2035		
Hôtel des finances	Bail emphytéotique terrain	2005	2 506	100%	Finances Publiques	419 158,43 €	bail emphytéotique avec la Ville	31/12/2047	1 906 091,88 €	663 025,00 €	05/08/2029		Ville
CC Mairie Robinson	Bien propre	2007/2018	1 937	100%	Salle de fitness, restaurant, boucherie, association, laboratoire de biologie médicale	187 662,94 €	Propriétaire		1 470 000,00 €	563 525,00 €	25/12/2031		Ville
GPM	Bien propre en copro	1994	443	100%	EPCRA	68 078,50 €	Propriétaire		1 807 000,00 €	702 547,00 €	25/12/2031	Opération courante	
CC Bems	Bail à construction	2007	2 072	53%	L.D.L.	128 075,00 €	bail à construction avec la SCI DES LOVES	31/05/2037	1 149 733,22 €	1 032 451,00 €	30/07/2037	CAT	
Centre exploitation GDF	Bien propre	2007	950	100%	ENEDIS	97 268,00 €	Propriétaire		1 628 227,48 €	900 506,00 €	15/05/2032	Placement OPC	Ville
Cité Avenir	Bien propre en copro	2002	1 645	91%	Marmot, Pôle Emploi, siège du député, coiffeur, association, Métropole de Lyon	210 396,42 €	Propriétaire		4 880 000,00 €	1 246 400,00 €	15/03/2032		
Centre de tri postal	Bien propre	2006	1 084	100%	Locaposte	105 194,79 €	Propriétaire		1 250 000,00 €	527 556,00 €	25/07/2034		
Local LE SALEN GRD	Bien propre en copro	1984	7437	100%	Traiteur	7 160,75 €	Propriétaire						
Local SA-ENGRO	Bien propre	2006	88	100%	Confiance Obsèques - FULVECAP	10 062,75 €	Propriétaire						
Local PASTEUR	Bien propre en copro	2007	42	100%	Transport routier de voyageurs	1 605,95 €	Propriétaire						
Calligram	Bien propre en copro	2018	395	100%	Crèche, cabinet médical, psychologue	96 117,60 €	Propriétaire		297 000,00 €	158 400,00 €	15/01/2033		
Concession auto.	Bien propre	2011	1304	100%	SIVAM	111 803,43 €	Propriétaire		1 628 227,48 €	900 506,00 €	15/05/2032	Placement OPC	Ville
TOTAL			14172,37	99%		1 584 090,69 €							

Prêt global pour les 2 opérations

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Les événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice sont recensés dans le rapport de gestion du présent ordre du jour.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

L'objectif pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 vise la poursuite :

- De l'activité immobilière avec le lancement d'un diagnostic énergétique sur 6 bâtiments dans le but de décliner un programme de travaux favorisant la réduction des consommations.
- Du développement du projet FIVES FAMER (régénération de la friche industrielle) et saisir toute opportunité compatible avec le cœur de métier de la SAGIM et en cohérence avec ses moyens financiers.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

▪ SAS POLE ET TIERS LIEU DE SANTE

Détention de 59,89 % du capital social, société par actions simplifiée au capital de 536 000 euros dont le siège social est situé à l'Hôtel de ville, Place Camille Vallin, 69700 GIVORS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 918 188 145.

Elle a clôturé ses comptes le 31 décembre 2024.

▪ SAS GIVORS POLE REINDUSTRIALISATION

La société a été créée le 3 novembre 2023 dans le but de régénérer la friche industrielle FICHE FAMER. L'actionariat est composé à 50/50 entre la SAGIM et SERL Immo, pour un capital de 2 000 €. Le siège social est situé à l'Hôtel de ville, Place Camille Vallin, 69700 GIVORS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 981 167 521.

Elle a clôturé ses comptes le 31 décembre 2024.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2024 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Article D 441 I.-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	7,00					11,00
Montant total des factures concernées TTC	20 786 €	19 821 €	13 296 €	13 056 €	3 114 €	49 287 €
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	1,0%	1,0%	0,7%	0,6%	0,2%	2,4%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	5 *					
Montant total des factures exclues	1 550 945 €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai légal 30 jours					

* correspond au nombre des créanciers douteux au 31/12/2024

Article D 441 L-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	27,00					18,00
Montant total des factures concernées TTC	26 857 €	3 381 €	4 418 €	0 €	5 781 €	13 580 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1,56%	0,20%	0,26%	0,00%	0,33%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0 €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Légal 30 jours					

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

COMPTE DE RESULTAT

Au 31 décembre 2024, la Société d'Aménagement Givors Métropole (S.A.G.I.M) présente un résultat net comptable bénéficiaire de 530725 € contre un résultat bénéficiaire de 264 073 € au 31 décembre 2023.

La ventilation du résultat et sa comparaison à 2023 sont les suivantes :

	Réel 2024	Réel 2023	Variation	%
Résultat d'exploitation	682 438	544 594	137 844	25%
Résultat financier	-181 087	-280 522	99 435	-35%
Résultat exceptionnel	29 374	0	29 374	
RESULTAT NET	530 725	264 072	266 653	101%

Compte tenu des déficits reportables d'un montant de 1,77 million d'euros avant résultat de 2024, la SAGIM bien que présentant un résultat positif à fin 2024 de 530 K€ n'aura pas d'impôt société à verser au titre de cet exercice.

L'activité a évolué ainsi :

Les produits d'exploitation

	2024	2023	Variation	%
Loyers	1 602 733	1 535 627	67 106	4%
Charges locatives	89 481	117 171	- 27 690	-24%
Autres produits	152 359		152 359	#DIV/0!
Chiffre d'affaires	1 844 573	1 652 798	191 775	12%
Production stockée	22 253	52 194	- 29 941	ns
Subventions d'exploitation	0	20 000	- 20 000	ns
Reprises sur provisions	18 872	23 530	- 4 658	ns
Transfert de charges	178 370	198 881	- 20 511	-10%
Autres produits	19260	14660	4 600	ns
Total produits exploitation	2 083 328	1 962 063	121 265	6%
Résultat exploitation	682 438	544 594	137 844	25%

Ce tableau met en exergue :

Les loyers restent relativement stables en augmentation de 4%

- ▶ Les charges locatives diminuent quant à elles de 24%
- ▶ Les autres produits comprennent 147 525 € de prestations AMO de la SAGIM dans le cadre du suivi de la construction du Pôle tiers lieu de santé.
- ▶ Les reprises de provision sur clients douteux atteignent 19 k€ sur l'exercice
- ▶ Les transferts de charges correspondent essentiellement à la facturation de la taxe foncière, pour 174 k€ (contre 192 k€ en 2022 soit -18 k€). Le reste de la variation, 2 k€, est constitué de remboursements d'assurance.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont évolué ainsi :

	2024	2023	Variation	%
Achats et charges externes	348 428	403 569	- 55 141	-14%
Impôts et taxes	202 091	198 320	3 771	2%
Charges de personnel	203 083	117 352	85 731	73%
Dotation aux amortissements	614 711	611 132	3 579	1%
Dotation aux provisions	31 388	58 975	- 27 587	-47%
Autres charges	1 190	28 120	- 26 930	-96%
Total charges exploitation	1 400 890	1 417 469	-16 579	-1%

- ▶ Les achats et charges externes diminuent de 55 k€. Les principales variations de charges comprennent :
 - L'arrêt de l'intervention de la SERL sur l'administration de la SAGIM par le biais de la mise à disposition de Monsieur Yves MOLINA en tant que Directeur Général à compter de 2024 alors que sur 2023 cette prestation représentait une année pleine (-62 K€).
 - Des études à hauteur de 22 k€ (contre 72 K€ en 2023) qui sont compensées par des produits d'égal montants (production stockée) (22 k€)
 - À contrario on constate une augmentation des charges locatives et de travaux d'entretien pour 28 K€
 - Le reste de la variation trouvant son origine dans le renforcement des moyens informatiques, dans la formation des personnels, et dans les dépenses liées à l'inauguration du Pole tiers lieu de santé.
- ▶ Les impôts et taxes comprennent principalement les taxes foncières, qui font l'objet d'une facturation aux locataires.
- ▶ L'augmentation des charges de personnel 73% est principalement la conséquence de la fin de la mise à disposition de Yves MOLINA par la SERL à compter de février 2024, date à laquelle il a rejoint l'effectif de la SAGIM. Cette hausse de 85 K€ est compensée par la baisse de 62 K€ des autres achats et charges externes.
- ▶ Les dotations aux amortissements, pour 614 k€ portent principalement sur le parc locatif et restent stables sur l'exercice.
- ▶ Les dotations aux provisions, pour 31 k€, ne concernent que des créances clients douteuses
- ▶ Le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 atteint 682 438 € contre 544 596 € en 2023, soit une augmentation de 137 844 €.

Le résultat financier

	2024	2023	Variation	%
Produits financiers	104 860	13 669	91 191	667%
Charges financières	285 947	294 192	- 8 245	-3%
	-181 086	-280 522	99 436	-35%

- ▶ Les produits financiers sont en hausse de 91 k€ et proviennent d'intérêts sur CAT et d'intérêts sur compte courant d'associés
- ▶ Les charges financières diminuent légèrement passant de 294 K€ à 285 K€ la diminution étant corrélative aux remboursements en capital

Le résultat financier s'établit donc à (- 181 086 €) en amélioration de 99 436€ comparativement à 2023 où il s'établissait à (- 280 522 €).

Le résultat exceptionnel

	2024	2023	Variation	%
Plus-value cession	-220 626	0	- 220 626	0%
Produits exceptionnels subventions	250 000			
Produits / exercices antérieurs			-	#DIV/0!
Reprise de provisions sur risques	0	0	-	0%
Autres charges			-	#DIV/0!
Résultat exceptionnel	29 374	0	29 374	#DIV/0!

Le résultat exceptionnel 2024 s'élève à 29 374 € contre un résultat exceptionnel nul pour l'exercice 2023. Ce résultat est la résultante du coût de la construction du Pôle Tiers lieu de santé soit 4 250 K€, des subventions de la ville et du CCAS qui viennent en diminution de ce coût et du produit de la vente du Pôle Tiers Lieu de Santé soit 4 030 K€.

BILAN

Le total du bilan de la société s'établit à 18 630 k€ au 31 décembre 2024 contre 21 382 k€ au 31 décembre 2023. Les capitaux propres représentent 10 269 k€ (y compris résultat 2024) contre 9 938 k€ au 31 décembre 2023.

Le bilan synthétique de la société fait ressortir les grandes masses suivantes :

Actif				Passif			
	31/12/2024	31/12/2023	Variation		31/12/2024	31/12/2023	Variation
Immobilisations incorporelles	13 490	14 628	- 1 138	Capitaux propres	10 268 880	9 938 154	330 725
Immobilisations corporelles	9 525 525	13 276 881	- 3 751 356	Provisions	129 389	129 389	-
Immobilisations financières	2 301 150	1 369 529	931 621	Dettes financières	6 281 803	9 412 212	- 3 130 409
Total actif immobilisé	11 840 164	14 661 038	- 2 820 874	Total capitaux permanents	16 680 071	19 479 755	- 2 799 683
Stock	136 876	114 623	22 253	Dettes d'exploitation	1 949 773	1 901 936	47 837
Créance	1 761 061	1 735 820	25 241	Produits constatés d'avance	-	-	-
Charges constatés d'avance	11 131	6 598	4 533				
Total actif circulant	1 909 067	1 857 041	52 027	Total passif circulant	1 949 773	1 901 936	47 837
Trésorerie	4 880 613	4 863 612	17 001	Concours bancaires	-	-	
Total bilan actif	18 629 845	21 381 691	- 2 751 846	Total bilan passif	18 629 845	21 381 691	- 2 751 846

Les principales évolutions du bilan sont les suivantes :

► A l'actif :

- L'évolution de l'actif immobilisé est le suivant :

en k€	31/12/2023	augmentation	diminution	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	42			42
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	27	1		28
Immobilisations incorporelles nettes	15	-1		13
Terrains	1258			1258
Constructions	18227			18227
Installations générales, agencements, aménagements divers	79	32		111
Matériel de transport		14		14
Matériel de bureau et informatique, mobilier	41			41
Immobilisations corporelles en cours	3184	1067	4251	
Total immobilisations corporelles	22789	1113	4251	19651
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	9512	614		10126
Immobilisations corporelles nettes	13277	499	4251	9526
Immobilisations financières	1370	1738	806	2301

- Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles atteignent 1 113k€ dont 1 067k€ liés au projet Tiers lieux pôle de santé. Après prise en compte de la cession de l'immeuble tiers lieux pôle de santé (4251 k€) et des dotations aux amortissements de 614 k€, les immobilisations incorporelles et corporelles nettes diminuent de 3 751 k€ ;
- Les immobilisations financières augmentent de 932 k€ du fait :
 - o De la souscription de la SAGIM à l'augmentation de capital de la SAS Pole tiers et lieu de santé à hauteur de 320 K€
 - o De l'avance en compte courant apportée à la SAS qui s'élève à un montant de 542 K€ à la clôture de l'exercice 2024.
 - o De la variation des intérêts sur CAT et sur l'avance en compte courant soit 70 K€
- L'augmentation des stocks 22 k€ et liée au projet Fives Lille ;
- La variation de créances d'un montant de 25 k€ provient d'une augmentation des créances clients de 199 k€, et du règlement des créances de Tva 2023 pour 174 k€.

► Au Passif :

- Les capitaux propres augmentent à hauteur du résultat de l'exercice + 531 k€ et diminuent des subventions d'investissement accordées sur le pôle tiers lieu de santé 200 K€
- La variation des dettes financières soit 3 130 k€ s'explique par :
 - Le remboursement de l'emprunt de 2400 k€ Caisse d'Epargne relatif au pôle santé ;
 - La diminution de 709 k€ consécutive aux autres emprunts remboursés sur l'exercice
 - La diminution de 23 k€ des intérêts courus sur emprunts
 - L'augmentation de 2 k€ des dépôts et garanties reçues
- L'augmentation des dettes d'exploitation de 48 k€ s'explique par :
 - Une diminution des dettes fournisseurs et fournisseurs d'immobilisations pour 296 k€ ;
 - Une augmentation des avoirs clients de 195 k€ ;
 - Une augmentation des dettes fiscales et sociales de 149 k€.

La structure financière est saine et solide :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Fonds de roulement	4 839 907	4 818 717	21 190	0%
Besoin en fonds de roulement	-40 706	-44 896	4 190	-9%
Trésorerie	4 880 613	4 863 612	17 001	0%

- Le fonds de roulement augmente de 21 k€ comparativement au 31 décembre 2023. Cette augmentation se décompose ainsi :
 - Diminution de 3 108 k€ consécutive aux emprunts remboursés sur l'exercice
 - La diminution de 23 k€ des intérêts courus sur emprunts
 - L'augmentation de 2 k€ des dépôts et garanties reçues
 - D'une augmentation des Capitaux Propres de 331 k€ (impact du résultat de l'exercice et de la subvention d'investissement
 - Une diminution de l'actif net immobilisé de 2 821 k€
- Le besoin en fonds de roulement est négatif au 31 décembre 2024. Cela signifie qu'en date du 31 décembre 2024 l'activité a dégagé davantage de ressources financières qu'elle n'en a consommé. Le montant des dettes d'exploitation au 31 décembre 2024 est notamment plus important que le montant des créances d'exploitation.

	2024	2023	Variation	%
Résultat de l'exercice	530 725	264 072	266 653	101%
Dotations aux amortissements et provisions	646 099	670 107	- 24 008	-4%
Reprises sur amortissements et provisions	18 872	23 530	- 4 658	ns
Résultat de cession d'actif	29 374	-	29 374	0%
CAF - capacité d'autofinancement	1 128 578	910 649	217 928	24%
Capital remboursé sur emprunts non compris les 2,4 M€ du prêt relais remboursés suite à la vente du bâtiment pole tiers de sante	708 733	693 772	14 961	2%

La capacité d'autofinancement connaît une augmentation de 24 % et a permis de faire face aux échéances de remboursement des emprunts.

➤ Délégations en cours de validité consenties lors des augmentations de capital

Conformément au Décret d'application du 10 février 2005 de l'Ordonnance du 24 juin 2004, les actionnaires sont informés des délégations consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire pour la réalisation ou la prise de décision d'une augmentation de capital. Il n'existe aucune délégation en cours, consentie au profit du Conseil d'Administration.

RESULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE

NATURE DES INDICATIONS	2020	2021	2022	2023	2024
Capital en fin d'exercice					
Capital social	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
Nombre des actions existantes	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Opération et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe	1 483 255	1 467 010	1 628 442	1 652 798	1 844 573
Résultat avant impôts et amortissements	964 608	696 249	648 392	875 204	1 157 952
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Dotations Amortissements	-582 118	-605 414	-610 290	-611 132	-614 711
Résultat de l'exercice	382 491	90 835	38 102	264 072	530 725
Montant des Bénéfices Distribués	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat après impôts mais avant amortissements	6.030	4.352	4.052	5,470	7,237
Résultat après impôts et amortissements	2.391	0.568	0.238	1,650	3,317
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	2	2	3
Montant de la masse salariale	136 465	161 414	108 492	77 483	137 599
Sommes versées au titre des charges sociales	54 128	56 419	45 040	39 869	65 485
Trésorerie en fin d'exercice	5005269	4217254	4 151 467	4 863 612	4 880 613

Dans la suite de cette présentation le Conseil d'Administration est appelé à voter sur les résolutions traitant des comptes de l'exercice 2024 et de la transmission à l'Assemblée Générale de la SAGIM.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 530 725,46 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **530 725 ,46 euros**

En totalité au compte « autres réserves » qui ressort ainsi à 9 335 165,09 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 10 268 879,59 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE CONSENTIES LORS DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément au Décret d'application du 10 février 2005 de l'Ordonnance du 24 juin 2004, les actionnaires sont informés des délégations consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire pour la réalisation ou la prise de décision d'une augmentation de capital. Il n'existe aucune délégation en cours, consentie au profit du Conseil d'Administration.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil a décidé en date du 19 février 2009 d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA, actuel Maire de GIVORS, préside le Conseil d'administration de la S.A.G.I.M depuis le 09 septembre 2020.

Suite à la démission de Monsieur Marc ROCLE de ses fonctions de Directeur général de la SAGIM, avec effet au 10 juin 2022 (en fonction depuis le 1er février 2021), le Conseil d'administration a décidé la nomination de Monsieur Yves MOLINA en qualité de nouveau Directeur général de la SAGIM, à compter du 10 juin 2022.

Monsieur Yves MOLINA est mis à disposition de la SAGIM par la SERL, la convention de mise à disposition a été approuvée par le Conseil d'administration du 10 juin 2022.

La mise à disposition de Monsieur Yves MOLINA est arrivée à son terme le 31 janvier 2024. Monsieur Yves MOLINA est depuis cette date salarié au sein de la SAGIM.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice clos au 31 décembre 2023
M. Mohamed BOUDJELLABA	Maire de GIVORS Président du Conseil d'administration de la S.A.G.I.M
Mme. Laurence FRETU	Représentant permanent de la Ville de GIVORS, Administrateur de la S.A.G.I.M
Mme. Nabih LAOUADI	Représentant permanent de la Ville de GIVORS, Administrateur de la S.A.G.I.M



Mme. Dalila ALLALI	Représentant permanent de la Ville de GIVORS, Administrateur de la S.A.G.I.M
M. Robert JOUVE	Représentant permanent de la Ville de GIVORS, Administrateur de la S.A.G.I.M
M. Jean-Pierre GUENON	Représentant permanent de la Ville de GIVORS, Administrateur de la S.A.G.I.M
Mme. Zafer DEMIRAL	Représentant permanent de la Ville de GIVORS, Administrateur de la S.A.G.I.M
M. Eric MICHEL	<p>Représentant permanent de la CERA – Administrateur de la SEM SACOVIV – Vénissieux</p> <p>Représentant permanent de la CERA – Administrateur de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon</p> <p>Représentant permanent de la CERA – Administrateur de la S.A.G.I.M</p> <p>Représentant permanent de la CERA – Administrateur de la SERL</p> <p>Représentant permanent de la CERA – Membre du comité de direction SERL @ENERGIES</p> <p>Représentant permanent de la CERA – Administrateur de la Société Dauphinoise pour l’Habitat</p> <p>Représentant permanent de la CERA – Administrateur d’Ain Habitat</p> <p>Représentant permanent de la CERA – Administrateur de la foncière solidaire du Grand Lyon</p>
M. Charles VOCANSON	<p>Représentant permanent de la CDC – actionnaire - SCI ALLIANCE SANTE CONFLUENCE</p> <p>Représentant permanent de la CDC – administrateur – S.A.G.I.M</p> <p>Représentant permanent de la CDC – administrateur - SAIEM de VAULX EN VELIN</p> <p>Représentant permanente de la CDC – actionnaire – SAS Maison de Blandine</p>
M. Yves MOLINA	<p>SERL : Directeur Général Délégué</p> <p>SERL IMMO : représentant permanent de la SERL, président</p> <p>SERL ENERGIES : représentant permanent de la SERL, président</p> <p>SAS Bonvert : membre du comité de Direction</p> <p>SEMOP Foch Sully : représentant de SERL IMMO, administrateur</p>

	<p>SCI NovaOne Immo : représentant de SERL IMMO gérant</p> <p>SAS Girondins Commerces : représentant de SERL IMMO président</p> <p>SA SEM Plaine de l'Ain Développement : représentant de SERL IMMO administrateur</p> <p>SAS Usin Lyon Parilly : représentant de SERL IMMO président</p> <p>SAS Pôle de services EverEst : représentant de SERL IMMO, président et membre du CODIR</p> <p>SAS des Fromentaux : représentant de SERL IMMO, président</p> <p>SCCV LYON 7 Félizat : représentant de SERL IMMO</p> <p>SCCV LYON rue des Girondins : représentant de SERL IMMO</p> <p>SAS HLU Port de Lyon : représentant de SERL IMMO</p> <p>SAS Givors Pole Réindustrialisation : représentant de SAGIM, Président</p> <p>SAS Foch Sully : représentant de SERL IMMO Directeur Général (dissoute en 2023)</p> <p>SAS Roanne La Trilogie : représentant de SERL IMMO (dissoute en 2023)</p> <p>S.A.G.I.M : Directeur Général</p> <p>SAS POLE ET TIERS LIEU DE SANTE : représentant de la S.A.G.I.M, président</p> <p>SAS POLE DE REINDUSTRIALISATION : représentant de la S.A.G.I.M, président</p>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Liste réalisée sur une base déclarative

NOMINATION D'UN CENSEUR

Nomination de Monsieur Patrick PEREZ en qualité de censeur en remplacement de Madame Gaëllane TAILLEU PIDIVAL, démissionnaire.

Nous vous rappelons que le conseil d'administration réuni le 12 novembre 2024, avait pris acte de la démission en, date du 18 septembre 2024, de Madame Gaëllane TAILLEU PIDIVAL de ses fonctions de censeur, mandat qui lui avait été attribué par la Fédération Française du Bâtiment du Rhône (BTP Rhône), qui avait également fait savoir à la S.A.G.I.M qu'une nouvelle proposition de nomination au poste de censeur lui serait soumis lors d'un prochain Conseil d'administration.

Il vous est donc proposé de nommer Monsieur Patrick PEREZ en qualité de censeur en remplacement de Madame Gaëllane TAILLEU PIDIVAL, démissionnaire de ses fonctions de censeur. Cette nomination sera validée par l'Assemblée Générale des actionnaires, dans les conditions de quorum et à la majorité prévues par l'article 4 des statuts de la S.A.G.I.M., pour une durée de six (6) ans eu égard aux dispositions de l'article 25 Bis des statuts.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ces différents rapports, à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Conseil d'Administration
M. Mohamed BOUDJELLABA

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250619-DEL20250619_30-DE